Collectif Eure-et-Loir Terre d'Accueil

Membres : Des Citoyens, AMCC, CGT, CRSP 28, Ensemble! 28, FOL28, FSU, MRAP, NPA, PCF, UNSA.

Bienvenue aux migrants et réfugiés

Communiqué de Presse — Vendredi 24 mars 2017

Eure et Loir Terre d'Accueil continue de suivre la situation des migrants du département, avec l'objectif de veiller à ce que leurs droits énoncés dans les textes internationaux et dans la législation française soient respectés.
On constate que l'engagement pris par la France pour 2016 2017 n'a aucune chance d'être atteint étant donnés les chiffres actuels de l'accueil : quelques milliers sur les 30 000 prévus d'après les engagements pris par l'État pour septembre 2017.

Les pouvoirs publics ne sont pas à la hauteur !

Sur le département, les migrants accueillis dans ce cadre représentent environ 0,5 pour mille habitants. Malgré la faiblesse de ce chiffre, les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics manquent déjà de moyens matériels et humains pour accueillir et accompagner convenablement les personnes. Toutes les structures d'hébergement montrent leur insuffisance, comme partout en France : manque de places en Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) et en logements pérennes. Les associations et les bénévoles sont toujours largement mis à contribution. Pour ce qui est des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO), prévus pour être transitoires (fermeture prévue en octobre 2017), il n'y a aucune visibilité quant à la suite à leur donner.

Les Mineurs en Danger

Nous constatons que seule une petite partie des Mineurs Non Accompagnés (MNA) bénéficie des conditions exigées par les lois sur les mineurs. Ils sont sélectionnés en fonction du nombre de places, et non en fonction de la réalité de leur situation, ce qui constitue une violation indéniable des droits de l'enfant.
C'est ainsi que des enfants, seuls, isolés, se retrouvent hébergés dans des chambres d'hôtel de l'agglomération chartraine par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ! Ils sont sensés être en attente de leur évaluation selon la direction de l'ASE, gérée par le Conseil Départemental. Pourtant, certains vivent depuis plus de deux mois dans ces hôtels !
Pire, ces mineurs ne bénéficient que d'un très faible accompagnement éducatif : 1 éducateur pour 10 jeunes par exemple au Foyer de Jeunes Travailleurs, contre 7 à 8 éducateurs pour 12 jeunes en "structure normale" au Centre Départemental de l'Enfance.
Ces enfants et ces jeunes ont difficilement accès à l'école, au collège ou au lycée. Par exemple, pour être accueillis dans des dispositifs pouvant prendre en compte leurs difficultés, des jeunes hébergés sur Nogent-le-Rotrou ou La Loupe doivent se rendre **quotidiennement** à Mainvilliers (collège Jean-Macé) ou à Chateaudun (collège Anatole-France). Les conditions d'accès aux études sont encore plus difficiles pour ceux ayant plus de 16 ans car l'Education Nationale n'a pas assez de places dans les dispositifs destinés à accueillir ses jeunes allophones ou peu scolarisés. Pourtant l'Inspecteur d'Académie avait été prévenu dès l'automne 2015 de l'arrivée de ces personnes.

Le collectif Eure-et-Loir Terre d'Accueil entend donc interpeller les pouvoirs publics (Préfète, Président du Conseil Départemental et Inspecteur d'Académie) de ces nombreux dysfonctionnements lors de sa manifestation du 1er avril à 15h (place Châtelet à Chartres).